

**Règlement de prévoyance du 20 novembre 2007
pour les personnes employées et les bénéficiaires de rentes
de la caisse de prévoyance de l'Institut fédéral
des hautes études en formation professionnelle IFFP¹
(RP-IFFP)**

Modification du 28 juin 2011

Approuvée par le Conseil fédéral le 19 octobre 2011

Entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2012

¹ RS **172.220.143.4**. Ce règlement fait parti du contrat d'affiliation du 15 nov. 2007 à la Caisse de prévoyance de l'Institut fédéral des hautes études de formation professionnelle IFFP (FF **2008** 5457, **2010** 8357, **2012** 1333).
Il n'est publié ni dans le RO ni dans le RS. Il peut être obtenu auprès de PUBLICA.
Le texte est publié sur Internet sous www.publica.ch > Caisses de prévoyance.

